#### REGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

« Le sourire Made in France, les instants gagnants»

# Article 1 - Société organisatrice

La société PIERRE FABRE MEDICAMENT, SAS au capital de 38 188 458 euros, dont le siège social est situé Les Cauquillous 81506 LAVAUR CEDEX, et immatriculée au RCS CASTRES sous le numéro SIREN 326 118 502, et plus particulièrement sa division PIERRE FABRE ORAL CARE sis 17 avenue Jean Moulin 81106 CASTRES Cedex (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « PFM ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé «Le sourire made in France, les instants gagnants», qui débutera le 1er avril 2022 et se terminera le 30 avril 2022 inclus.Le jeu est doté des prix suivants (livraison incluse) : Sept cent cinquante (750) calendriers Routine Sourire de produits d'hygiène bucco-dentaire d'une valeur commerciale unitaire estimative de vingt-neuf euros trente et un centimes (29,31 €) TTC \* et contenant :

une (1) brosse à dents « la petite française » d'une valeur de trois euros cinquante-deux centimes  $(3,52 \in)$ , un (1) pochon ELGYDIUM, trois (3) échantillons de dentifrice ELGYDIUM Multi-actions 7mL, un (1) échantillon dentifrice ELGYDIUM grenadine 7 mL, un (1) échantillon de bain de bouche Eluday Intense 15 mL, une (1) brosse à dents ELGYDIUM Kids  $3,2 \in$ , une (1) brossette INAVA Trio-Compact 0-1-2 d'une valeur de six euros quarante neuf centimes  $(6,49 \in)$ , un (1) baume Avène Couvrance d'une valeur de seize euros dix centimes  $(16,1 \in)$ 

## Article 2 - Annonce du Jeu

L'Opération est annoncée sur environ 6 000 pharmacies et parapharmacies participants à l'opération et est également portée à la connaissance du public :

- · sur des PLV en points de vente,
- sur le Site web : www.lesouriremadeinfrance.fr.

# Article 3 - Conditions de participation

Le Jeu, sans obligation d'achat, est réservé à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (ci-après dénommé le « Participant »).

La participation est limitée à une (1) participation par jour, par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse).

Sont exclus de toute participation au Jeu et du bénéfice de tout lot :

- · L'ensemble du personnel de la Société organisatrice ainsi que les membres de leur famille en ligne directe et ;
- · Les distributeurs de la marque ainsi que les membres de leur famille en ligne directe et ;
- De manière générale, toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu ainsi que les membres de leur famille en ligne directe ;
- Les personnes qui auront fraudé pour participer au Jeu en violation du règlement;
- · Les personnes qui n'auront aucunement fourni les mentions obligatoires à compléter pour pouvoir participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant les informations transmises par les Participants et se réserve le droit de requérir de tout Participant la communication d'une copie

des documents attestant de ces éléments. Tout Participant refusant de s'y soumettre ou troublant le déroulement du Jeu (notamment cas de triche ou de fraude), pourra se voir disqualifier par la Société Organisatrice, sans préjudice de toutes autres possibilités. Toute fausse déclaration ou fraude, de quelque nature qu'elle soit, entraînera l'élimination du Participant.

A ce titre, la Société organisatrice se réserve le droit notamment de supprimer toute participation qui lui semble suspecte.

## Article 4 - Modalités de participation

La participation au Jeu ne peut se faire que par Internet ce qui implique par conséquent que le participant dispose d'une connexion Internet.

Pour jouer et tenter de gagner un (1) calendrier Routine Sourire de produits d'hygiène bucco-dentaire, il suffit aux participants de se rendre sur le site « lesouriremadeinfrance.fr » et de compléter les informations demandées.

Une fois le formulaire complété et validé, le participant accède à un instant gagnant (résultat du gain immédiat) de type « calendrier ». Il clique sur la case du jour et découvre s'il a gagné ou perdu.

Dans le cas où le joueur a gagné, il découvre son lot et il est invité à compléter un second formulaire afin de recevoir sa dotation. Il est donc important que le joueur renseigne une adresse électronique valide.

Dans le cas contraire (perdu), il est invité à revenir jouer le jour suivant.

Pendant la durée de ce Jeu, sept cent cinquante (750) instants gagnants en France seront programmés permettant de désigner le(s) gagnant(s) parmi tous les participants

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entrainera la nullité de la participation.

# Article 5 - Description des Lots

Le jeu est doté des prix suivants (livraison incluse) : Sept cent cinquante (750) calendriers Routine Sourire de produits d'hygiène bucco-dentaire d'une valeur commerciale unitaire estimative de vingt-neuf euros trente et un centimes  $(29,31 \in)$  TTC \* et contenant :

une (1) brosse à dents « la petite française » d'une valeur de trois euros cinquante-deux centimes  $(3,52 \in)$ , un (1) pochon ELGYDIUM, trois (3) échantillons de dentifrice ELGYDIUM Multi-actions 7mL, un (1) échantillon dentifrice ELGYDIUM grenadine 7 mL, un (1) échantillon de bain de bouche Eluday Intense 15 mL, une (1) brosse à dents ELGYDIUM Kids  $3,2 \in$ , une (1) brossette INAVA Trio-Compact 0-1-2 d'une valeur de six euros quarante neuf centimes  $(6,49 \in)$ , un (1) baume Avène Couvrance d'une valeur de seize euros dix centimes  $(16,1 \in)$ La valeur des lots sont déterminées au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

\* : Prix mentionné à titre purement indicatif uniquement pour information des Participants sur le lot à gagner-Prix pouvant varier d'un point de vente à l'autre, les prix étant librement fixés par les points de vente.

# Article 6 - Désignation, informations des gagnants et réclamations

Les gagnants du Jeu seront désignés immédiatement après inscription sur le site « lesouriremadeinfrance.fr ».

Le prix de chaque gagnant ne pourra en aucun cas être échangé contre un prix de même valeur ou sa contrevaleur en numéraire ou quelque sorte que ce soit. Toutefois, PFM se réserve le droit de remplacer ce prix par un prix de même valeur et aux caractéristiques proches, si les circonstances l'exigent et ce, sans que le gagnant ne puisse prétendre à aucune indemnité du fait de cette substitution.

La Société Organisatrice garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du jeu et la préservation d'une stricte égalité entre les Participants.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation du prix qui aurait été éventuellement obtenu.

#### Article 7 - Remise des prix

Chaque gagnant recevra son prix par voie postale dans les deux (2) à quatre (4) semaines suivant la clôture du Jeu. Cette offre limitée à une participation et un gain par foyer (même nom, même adresse).

Pour les besoins du jeu, chaque Participant autorise la Société Organisatrice à publier sur le Site durant la période de validité du Jeu et pendant un (1) an à compter de son échéance, son nom et prénom.

## Article 8 - Droit de Propriété intellectuelle

La Société Organisatrice est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au site internet www.lesouriremadeinfrance.fr ainsi qu'au Jeu. Ces droits lui appartiennent ou le cas échéant, la Société Organisatrice détient les droits d'usage y afférents.

L'accès au site internet www.lesouriremadeinfrance.fr et la Participation au Jeu ne confèrent aux Participants aucun droit sur lesdits droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, il est formellement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support et moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du site internet www.lesouriremadeinfrance.fr ou des éléments relatifs au Jeu sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de la Société Organisatrice.

# Article 9 - Données personnelles

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et la loi française n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, abrogeant la directive 95/46/CE et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. .

Les données personnelles que les Participants communiquent en ligne sont destinées à la société Pierre Fabre Medicament – 17, avenue Jean Moulin \_ 81100 Castres ou de toute entité appartenant au Groupe Pierre Fabre, responsable de leur traitement et de leur conservation. Ces données ne seront pas communiquées à d'autres tiers à l'exclusion des tiers hébergeant les données ou intervenant dans leur gestion.

Les données personnelles ainsi collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers et ne seront pas utilisées à d'autres fins que la participation au Jeu concours « Le Sourire Made In France ». Les données à caractère personnel ne seront jamais accessibles aux tiers sauf en cas d'intervention d'une société mandatée par la Société organisatrice dans le cadre de l'organisation du Jeu. La Société organisatrice s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour préserver la confidentialité des données à caractère personnel.

Vos données sont conservées pendant toute la durée du jeu et six (6) mois après sa clôture, soit sept (7) mois.

Les informations identifiées par un astérisque sont obligatoires.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification et à l'effacement, ou encore de limitation de vos données personnelles ainsi que le droit de demander la portabilité de ces données en vous adressant à : dpofr@pierre-fabre.com. Pour plus d'information sur les conditions de traitement des données personnelles veuillez consulter notre charte de confidentialité. La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour répondre de manière satisfaisante à ses demandes. Si, pour quelle que raison que ce soit, le Participant considère que la réponse n'est pas satisfaisante, le Participant est informé qu'il peut introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle locale en charge de la protection des données (en France, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07).

Si toutefois le Participant souhaite s'opposer au traitement de ses Données à caractère personnel justifié par l'intérêt légitime de la Société organisatrice (i.e. : livraison du lot à l'adresse du Participant), il sera exclu du Jeu et ne pourra prétendre à l'attribution de son lot, et ce même dans l'hypothèse où il est désigné gagnant à l'issue du tirage au sort.

## Article 10 - Responsabilité

<u>La Société Organisatrice</u> se réserve la possibilité, à tout moment et de plein droit, sans préavis ni obligation de motiver sa décision, d'interrompre le Jeu ou de le proroger ou de l'écourter ou de le modifier ou de l'annuler. Dans ce cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si, pour cause de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu etc.) ou d'événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, prorogé, modifié partiellement ou en totalité ou reporté.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'écourter, de proroger, ou d'annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigeaient, dans ce cas, sa responsabilité ne saurait en aucun cas être retenue.

Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux Participants de ce Jeu du fait de ces additifs ou modifications.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu, sans que celle-ci ne puisse prétendre au versement d'indemnité La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site Internet <a href="https://www.lesouriremadeinfrance.fr">www.lesouriremadeinfrance.fr</a>. La connexion des Participants au Site se fait sous leur seule, unique et entière responsabilité.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

Plus particulièrement la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un (1) ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.lesouriremadeinfrance.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La participation au Jeu se fait sous la seule, unique et entière responsabilité des Participants.

# Article 11 - Divers

- 11.1. La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière par le Participant du présent règlement déposé au sein de Pierre Fabre Oral Care. Par conséquent, le règlement s'applique à tout Participant au Jeu. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans ce règlement entraînera la nullité de la participation.
- 11.2. Les frais engagés pour la demande de règlement seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par voie postale au tarif lent en vigueur à l'adresse suivante : Informations Conseils PIERRE FABRE ORAL CARE BP 100 81506 LAVAUR CEDEX.
  - Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.
  - Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la réception des demandes, après vérification du bien-fondé des demandes et notamment de la conformité des informations contenues dans les demandes de remboursement.
  - En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du règlement du Jeu sera reportée d'autant.
- 11.3. Il est rappelé que le Jeu est gratuit sans obligation d'achat. Les frais éventuels de participation à ce dernier ne seront pas remboursés.
- 11.4. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement ni même concernant les modalités et/ou le mécanisme du tirage au sort effectué sous contrôle d'un Huissier de Justice.
- 11.5. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

11.6. Le présent règlement est soumis la Loi Française. Tout litige qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement du Jeu et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux Tribunaux compétents du lieu où demeure le défendeur

## Article 12 - Dépôt et modifications du règlement

Le règlement complet est déposé chez SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 105 Quai des Chevillards, et est consultable sur « www.lesouriremadeinfrance.fr »

Le règlement, déposé au sein de Pierre Fabre Oral Care peut être consulté librement sur le site www.lesouriremadeinfrance.fr et/ou adressé gratuitement sur demande écrite à Informations Conseils PIERRE FABRE ORAL CARE - BP 100 - 81506 LAVAUR CEDEX.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier le Règlement. Ces modifications éventuelles seront déposées au sein de Pierre Fabre Oral Care et disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de Informations Conseils PIERRE FABRE ORAL CARE - BP 100 - 81506 LAVAUR CEDEX ou librement consultable sur le site www.lesouriremadeinfrance.fr et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.